



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2012	Code :	Centre 1/1
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Option A : Styliste - Visagiste Epreuve : E1 - U.13 A Coiffure sur cheveux longs		Durée: 1h30 Coefficient : 5

## Remarques à l'attention des membres du jury

- Les candidats ne sont pas autorisés à conserver le sujet de l'épreuve, ni la photographie de la coiffure choisie par le candidat. Les jurys veilleront dès lors à récupérer l'ensemble des documents.

### Modalités d'organisation associées :

1. Le sujet complet (ensemble de 3 photographies) est distribué à chaque candidat. Après que le candidat ait choisi une des 3 coiffures, il détache la photographie correspondante et rend le reste du sujet (ensemble de 2 photographies) aux membres du jury.
2. A la fin de l'épreuve, le candidat apprécie par écrit sur une fiche d'auto-évaluation (qui lui a été distribuée par le jury), son appréciation et les solutions correctives s'il y a lieu. La photographie de la coiffure choisie sera jointe à cette fiche d'auto-évaluation, et l'ensemble (fiche + photo) sera relevé par un membre du jury.
3. L'ensemble (fiche d'auto-évaluation + photo) sera par la suite agrafé à la fiche d'évaluation U 13 A préalablement renseignée, en fin d'épreuve par les correcteurs.